



## accident de la route entre scooters

Par **teppati**, le **04/12/2009** à **18:04**

Bonjour,  
notre fils était en scooter au feu rouge d'un carrefour, il s'était positionné à gauche avec son clignotant et s'appropriait à tourner à gauche quand un autre scooter est arrivé derrière et a voulu le doubler par la gauche. il a accroché l'avant gauche du scooter de notre fils.  
notre assurance nous dit responsable à 100 % alors que nous étions persuadés du contraire.  
Merci de bien vouloir nous donner votre avis.  
merci de

Par **teppati**, le **06/12/2009** à **10:21**

oui un constat a été établi, nous avons coché : tournait à gauche,  
le conducteur de l'autre scooter a coché : doublait

Par **Visiteur12**, le **07/12/2009** à **13:42**

Bonjour,  
Si vous cochez la case "arrêté" ou "en stationnement" sur le constat, vous n'aurez aucun tort.  
Salutations